

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PLAN RÉGIONAL GLOBAL AFI DE MISE EN ŒUVRE POUR LA SÛRETÉ ET LA FACILITATION DE L'AVIATION EN AFRIQUE (PLAN AFI SECFAL)

SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

Niamey, NIGER (19 juillet 2018)

Point 1.2 de l'ordre du jour : *Rapport de la 5^{ème} réunion du GROUPE RASFALG-AFI*
(Présenté par le Secrétariat de la CAFAC)

RESUMÉ

Ce document présente le rapport de la 5^{ème} réunion du RASFALG-AFI tenue à Nairobi, Kenya, les 11-12 JUIN 2018 et le projet d'amendements et de termes de référence (TDR) du GROUPE RASFALG-AFI.

Actions requises :

1. Notez les informations contenues dans le Document de travail ;
2. Approuver le projet d'amendements et les TDR du RASFALG-AFI tels que présentés ;
3. Prendre note et approuver les résultats de la cinquième réunion du RASFALG-AFI.
4. Fournir des orientations sur l'adoption de la proposition de programme d'experts en matière de sûreté aérienne.
5. Exhorter les États membres africains à fournir des informations pour alimenter la base de données d'INTERPOL sur les documents de voyage volés et perdus, et nombre d'entre eux à utiliser la base de données disponible dans 192 États membres d'INTERPOL.

Références :

1. Rapports AFI SECFAL ;
2. Rapports du groupe RASFALG-AFI,
3. Termes de Reference (TDR) du groupe RASFALG-AFI

1. INTRODUCTION

La cinquième réunion du Groupe régional de Sûreté et de Facilitation de l'aviation pour l'Afrique et la région de l'océan Indien (RASFALG-AFI) s'est tenue à Nairobi (Kenya) du 11 au 12 juin 2018. La réunion a été convoquée conformément au mandat décliné dans les TDR approuvés du RASFALG-AFI.

Version française

2. PARTICIPATION :

Étaient présents à la réunion cinquante et un (51) participants venus de vingt (20) États de la région AFI, un (1) Centre de formation à la sûreté aérienne (ASTC) - AESA, trois (3) organisations internationales/régionales, INTERPOL, la CAFAC et l'OACI.

3. COMMUNICATIONS

Sept (7) exposés ont été ponctué à la réunion, notamment :

- a) Rapport sur l'état d'avancement des recommandations de la 4^{ème} réunion RASFALG-AFI - CAFAC.
- b) Rapport sur la 6^{ème} réunion du Comité directeur du plan AFI-SECFAL et ses résolutions - OACI.
- c) État d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration et des objectifs de Windhoek et du Plan d'action y afférent élaboré en 2016 – CAFAC
- d) Présentation des projets d'amendements et des termes de référence (TDR) du groupe RASFALG-AFI.
- e) Présentation du rapport préliminaire sur les besoins actuels et les lacunes sur la base de l'analyse des résultats de l'USAP CMA-ICAO par le secrétariat du plan AFI SECFAL
- f) « Opérationnalisation du système coopératif de sûreté de l'AFI (experts) » - OACI
- g) Révision du programme de travail indicatif du groupe RASFALG-AFI (activités restantes de 2018) conformément au programme de travail du Plan AFI SECFAL 2018 approuvé et aux recommandations sur la voie à suivre - CAFAC

4. POINTS DE DISCUSSION

1. La réunion a pris note de l'état de la mise en œuvre des conclusions de la quatrième réunion du groupe RASFALG-AFI (RASFALG-AFI/4) tenue du 30 novembre au 1^{er} décembre 2017 à Dakar, au Sénégal, et des progrès réalisés à ce jour.
2. La réunion a été informée des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan et du programme de travail du plan AFI-SECFAL et des décisions et recommandations de la 6^{ème} réunion du Comité directeur du plan AFI SECFAL qui s'est tenue en décembre 2017.

Version française

3. La réunion a été informée de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration et des objectifs de Windhoek et du plan d'action connexe élaboré en 2016 lors de la troisième réunion du Groupe RASFALG AFI.
4. Les participants à la réunion ont notamment examiné la cible 11 de la Déclaration de Windhoek et noté que les États membres africains n'aliment pas suffisamment la base de données d'INTERPOL en informations sur les documents de voyage volés et perdus, et que nombre d'entre eux n'utilisaient pas la base de données disponible auprès des 192 États membres d'INTERPOL.
5. Le projet d'amendements et de TDR du RASFALG-AFI a été présenté à la réunion pour examen. Il a été adopté et la réunion a recommandé sa soumission au Comité directeur du plan AFI SECFAL pour approbation. **Annexe B et C.**
6. Un rapport préliminaire sur les besoins actuels et les lacunes, fondé sur l'analyse des résultats de l'USAP CMA, a été présenté afin d'identifier les lacunes communes et de proposer des mesures correctives spécifiques.
7. Les participants sont convenus de l'adoption de la proposition relative au système des experts en matière de Sécurité de l'Aviation et ont en outre demandé au secrétariat du plan AFI SECFAL et à la CAFAC d'examiner les options proposées afin de déterminer la meilleure façon d'opérationnaliser le système et d'établir les modalités de mise en œuvre du système, et de rendre compte des progrès accomplis à la prochaine réunion du groupe RASFALG.
8. La réunion a déroulé le programme de travail du groupe RASFALG-AFI qui a déjà été approuvé par le comité directeur du plan AFI SECFAL, y compris les actions proposées pour le reste de l'année 2018.
9. Le programme de travail du groupe RASFALG-AFI comprenait neuf (9) objectifs restants de la Déclaration de Windhoek, qui ont été présentés au Groupe pour mise en œuvre ultérieure.
10. La réunion a délibéré sur la possibilité de convoquer les réunions du groupe RASFALG-AFI concomitamment aux ateliers/séminaires/autres activités dans ce même cadre.

Version française

5. RECOMMANDATIONS

Le Comité directeur est donc invité à examiner les mesures requises présentées dans la synthèse du présent document de travail.

Annexe A



**RAPPORT DE LA CINQUIÈME RÉUNION DU GROUPE RÉGIONAL DE LA SÛRETÉ DE
L'AVIATION ET LA FACILITATION POUR L'AFRIQUE ET LA RÉGION DE L'OCÉAN INDIEN**

(RASFALG-AFI/5)

(NAIROBI, KENYA, 11-12 JUIN 2018)



RAPPORT FINAL

Sommaire

1. Contexte :.....	4
2. Cérémonie d'ouverture :.....	4
3. Participation :.....	5
4. Adoption de l'ordre du jour :.....	6
5. Communications et débats :.....	6
5.1. <i>Rapport sur l'état d'avancement des recommandations de la 4^{ème} réunion RASFALG-AFI – CAFAC</i>	6
5.2. <i>Rapport sur la 6^{ème} réunion du Comité directeur du Plan AFI-SECFAL et ses résolutions – OACI</i>	7
5.3. <i>État d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration et des objectifs de Windhoek et du plan d'action connexe élaboré en 2016 – CAFAC.....</i>	8
5.4. <i>Présentation des projets d'amendements et des termes de référence (TDR) RASFALG-AFI – CAFAC.....</i>	10
5.5. <i>Présentation par le secrétariat du Plan AFI SECFAL sur le rapport préliminaire sur les besoins et lacunes actuels à la lumière de l'analyse des résultats de l'USAP CMA – ICAO.....</i>	11
5.6. <i>« Opérationnalisation du programme coopératif de sûreté et facilitation AFI (experts) » - OACI</i>	12
5.7. <i>Révision du programme de travail indicatif RASFALG-AFI (reste de 2018) conformément au programme de travail AFI SECFAL 2018 approuvé et aux recommandations sur les voies à suivre – CAFAC.....</i>	13
6. Divers.....	14
7. Cérémonie de clôture.....	14

1. Contexte :

La Cinquième Réunion du Groupe Régional de la Sûreté de l'Aviation et de la Facilitation de l'Aviation pour l'Afrique et la Région de l'Océan Indien (RASFALG-AFI) s'est tenue à Nairobi (Kenya) du 11 au 12 juin 2018. La réunion a été convoquée conformément au mandat approuvé du Groupe RASFALG-AFI.

2. Cérémonie d'ouverture :

2.1. La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence du Directeur Régional de la Région Afrique Orientale et Australe (ESAF) et du Secrétaire du Plan AFI-SECFAL, M. Barry Kashambo et du Directeur du Transport Aérien de la Commission Africaine de l'Aviation Civile (AFCAC), M. Tefera Mekonnen Tefera.

2.2. Dans son discours d'ouverture, le Directeur Régional du Bureau ESAF de l'OACI a souhaité la bienvenue à tous les participants à Nairobi et les a remerciés d'avoir effectué le déplacement à la réunion. Il a également félicité la CAFAC pour sa remarquable coordination dans les préparatifs, permettant ainsi la tenue effective de la réunion.

M. Kashambo a rappelé l'importance de la création du Groupe Régional de Sûreté et de Facilitation de l'Aviation (RASFALG-AFI), sous la houlette de la CAFAC, soulignant qu'il s'agissait d'une étape importante vers la réalisation de l'agenda conjoint de la CUA, de la CAFAC et de l'OACI sur la sûreté et la facilitation de l'Aviation en Afrique. Il a souligné que le Groupe, en tant que soutien au Comité directeur du plan AFI-SECFAL, est un outil essentiel permettant d'identifier les questions de sûreté et de facilitation à l'échelle régionale, d'améliorer la sensibilisation des parties prenantes et également de soutenir le suivi et la mise en œuvre du plan AFI-SECFAL.

M. Kashambo a souligné aux participants qu'au cours des échanges sur les divers points de l'ordre du jour qui comprennent un point sur le partage d'information sur l'état

d'avancement des diverses tâches résolues lors des réunions précédentes, le Groupe devrait s'atteler à aider les États qui peinent à résoudre les conclusions de l'USAP-CMA, à fournir un appui aux États censés recevoir des missions d'audits et élaborer et mettre en œuvre des projets par le truchement des mécanismes de coopération et de partage des ressources.

2.3. Dans son allocution de bienvenue, M. Tefera Mekonnen Tefera a exprimé les sincères remerciements du Secrétaire Général Intérimaire de la CAFAC à l'endroit de l'OACI et au Secrétariat du plan AFI-SECFAL pour leurs contributions respectives à la réalisation de cette cinquième réunion du Groupe RASFALG-AFI. Il a également remercié les participants de leur présence et leur engagement à améliorer l'application effective des normes internationales et des objectifs continentaux de la Déclaration de Windhoek sur la Sûreté et la Facilitation de l'Aviation. Le Directeur a informé la réunion de la modernisation en cours des stratégies de communication, qui comprennent la refonte du site Web de la CAFAC, la mise en place d'une plate-forme dédiée aux divers comités et groupes de travail de la CAFAC.

Il a rappelé que la CAFAC s'engage à continuer à fournir à ses États membres un appui technique à la hauteur de leurs besoins respectifs, en optimisant l'utilisation de son équipe d'experts africains du Groupe RASFALG-AFI, où les participants devront mettre en œuvre des recommandations applicables à cet égard, en tenant compte de la situation qui prévaut en termes de recours aux experts depuis son lancement. Il a informé les participants qu'il est rappelé aux États membres la disponibilité de l'équipe d'experts pour aider les États sur des besoins spécifiques, la priorité étant accordée aux SSeC pour assurer une résolution urgente et fournir une assistance technique pré- et post-audit.

3. Participation :

La rencontre a réuni cinquante et un (51) participants de vingt (20) États de la région AFI, un (1) Centre de Formation à la Sûreté de l'Aviation (ASTC), l'EASA, trois (3) organisations

internationales/régionales, INTERPOL, la CAFAC et l'OACI. La liste des participants est jointe au présent rapport en **annexe 1**.

4. Adoption de l'ordre du jour :

La réunion était présidée par le vice-président de RASFALG-AFI, M. Redemptus Bugomola, de l'Autorité de l'Aviation Civile de la TANZANIE, au nom du président. Le Kenya a été élu à l'unanimité comme rapporteur de la réunion.

L'ordre du jour proposé a été adopté par la réunion sans aucune modification. L'ordre du jour est joint au présent rapport en **annexe 2**.

5. Communications et débats :

Sept présentations ont ponctué la réunion, suivies de débats et des conclusions suivantes :

5.1. Rapport sur l'état d'avancement des recommandations de la 4^{ème} réunion **RASFALG-AFI – CAFAC**

Le Secrétariat a présenté avant la réunion, un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations faites lors de la quatrième réunion du RASFALG-AFI tenue à Dakar au Sénégal, du 30 novembre au 1^{er} décembre 2017. La Réunion a pris acte des progrès réalisés et a félicité la CAFAC pour ses efforts.

A l'issue des discussions sur ce sujet, la réunion a mis en relief les observations suivantes, afin de résorber le problème du manque de communication efficace entre les Etats et le Secrétariat du RASFALG-AFI :

- Les États ont été fortement encouragés à répondre aux lettres que la CAFAC leurs a adressées.

- Les États ont été instamment priés de désigner des personnes à contacter pour améliorer la communication avec la CAFAC sur les questions relatives à l'AVSEC/FAL.
- Les États devraient s'atteler à mettre en œuvre en temps utile les décisions et les recommandations du Comité Directeur du Plan AFI SECFAL.
- Les États devraient s'efforcer d'utiliser le DOC 10042 de l'OACI pour développer le Programme National de Facilitation du Transport Aérien.
- Les États qui n'ont pas encore soumis leurs questionnaires dûment remplis doivent le faire et signer le protocole d'accord sur l'utilisation des services de l'équipe d'experts du RASFALG-AFI.
- Les États sont encouragés à faire appel à des experts désignés par la CAFAC par l'entremise de la CAFAC pour les audits pré- et post-USAP-CMA.
- L'OACI partagera régulièrement avec la CAFAC la synthèse des résultats d'analyse de l'USAP-CMA et informera la CAFAC de ses missions techniques prévues afin d'éviter les dispersions des efforts et d'optimiser les ressources.

5.2. Rapport sur la 6^{ème} réunion du Comité Directeur du Plan AFI-SECFAL et ses résolutions – OACI

L'assemblée a été informée des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan et du programme de travail du Plan AFI-SECFAL et des décisions et recommandations de la 6^{ème} réunion du Comité Directeur du Plan SECFAL qui s'est tenue en décembre 2017.

Le Secrétariat a mis en lumière diverses recommandations et décisions destinées à être mises en œuvre par le Groupe.

L'assemblée a recommandé que le plan de travail du Groupe RASFALG-AFI appuie la mise en œuvre de ces décisions et recommandations.

5.3. État d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration et des objectifs de Windhoek et du plan d'action connexe élaboré en 2016 – CAFAC

Au titre du point de l'ordre du jour susmentionné, la CAFAC a présenté le tableau des Déclarations et objectifs de Windhoek, en vue d'apprécier les efforts déployés par les États pour mettre en œuvre les Déclarations et atteindre les objectifs, afin de cerner les défis majeurs sur lesquels la Réunion doit se pencher.

La CAFAC a ensuite, été encouragée à mettre en place de nouveaux mécanismes pour améliorer la communication et renforcer son assistance et son appui aux États, selon les axes prioritaires suivants :

- ***Priorité 1 : États devant faire l'objet des audits de l'USAP-CMA ;***
- ***Priorité 2 : États qui ont été audités dans le cadre de l'USAP-CMA, mais ayant un faible niveau de mise en œuvre effective et de conformité aux SARP de l'OACI ;***
- ***Priorité 3 : États présentant des lacunes spécifiques ou ayant besoin d'une assistance technique ; et***
- ***Priorité 4 : États qui n'ont pas répondu aux questionnaires de la CAFAC.***

Recommandations :

- Un besoin a également été identifié pour consolider les réponses reçues des États et de développer une base de données pour déterminer les besoins respectifs des États ;
- Il est apparu essentiel de déployer l'assistance technique en fonction des besoins des États.
- Il a été observé que les avantages de RASFALG-AFI devraient être mis à contribution. Il s'agit notamment :

- Collaboration efficace avec l'OACI et partenariat avec des organisations internationales sur le renforcement des capacités ;
- Approche Régionale de la Sûreté et de la Facilitation de l'Aviation ;
- Standardisation des meilleures pratiques AVSEC & FAL ;
- Mise en commun et optimisation des ressources ;
- Conformité avec les SARP de facilitation et de Sûreté de l'Aviation.

Les participants à la réunion ont discuté, entre autres, de la Cible 11 de la Déclaration de Windhoek, qui stipule : « Veiller à ce que les solutions de vérification de la base de données d'INTERPOL sur les documents de voyage volés et perdus (SLTD) soient incluses dans la Déclaration 12-14 du Plan AFI SECFAL; soutenir et encourager l'extension du Système mondial de communication sécurisée d'INTERPOL (I-24/7) au-delà des Bureaux Centraux Nationaux (BCN) et, plus important encore, aux postes de contrôle aux frontières pour l'accès et l'utilisation efficace de la base de données SLTD. » La lettre Réf. CE 6/3 - 17/192 du 24 juillet 2018 adressée aux États par l'OACI et l'état d'avancement de la mise en œuvre par les États de l'AFI est conforme à la mise en œuvre de la Déclaration de Windhoek et des objectifs 12-14 qui se lit comme suit :

Cible 12. Assurer la mise en œuvre effective des exigences en matière de contrôle aux frontières et de Sûreté Aérienne de la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité, y compris l'utilisation de l'information préalable sur les passagers (API) ;

Cible 13. Veiller à ce que la base de données d'INTERPOL sur les documents de voyage volés et perdus (SLTD) soit incluse dans le Plan AFI SECFAL ;

Cible 14. Soutenir et encourager l'extension du Système Mondial de Communication sécurisée d'INTERPOL (I-24/7) au-delà des Bureaux Centraux Nationaux (BCN) et, plus important encore, aux postes de contrôle aux frontières pour l'accès et l'utilisation efficace de la base de données SLTD ;

Les participants à la réunion ont noté que les États membres africains ne fournissent pas suffisamment d'informations pour alimenter la base de données d'INTERPOL sur les documents de voyage volés et perdus, et que nombreux d'entre eux n'utilisaient pas la base

de données disponible alimentée par les 192 États membres d'INTERPOL.

La Réunion a recommandé ce qui suit :

- INTERPOL devrait être invité à faire une présentation lors du symposium de la SEMAINE AFI à Niamey (Niger) du 16 au 20 juillet 2018 sur les dernières informations en date sur la manière d'alimenter et de faire des recherches dans la base de données SLTD d'INTERPOL dans les États AFI, comme l'un des moyens de profilage de passagers.
- Un programme de sensibilisation doit être organisé pour remédier à cette lacune
 - Au « niveau régional », sous la forme d'un atelier organisé par la CAFAC/ICAO en collaboration avec INTERPOL, avec la participation de la police, de l'immigration, des douanes, des agences de renseignement, etc. ;
 - Au « niveau national » à travers les réunions du Comité National de Facilitation du Transport Aérien (NATFC) ;

5.4. Présentation des projets d'amendements et des termes de référence (TDR) **RASFALG-AFI – CAFAC**

- La CAFAC a présenté un projet d'amendements des Termes de référence(TDR) du Groupe RASFALG-AFI (Annexe 3), en vue de l'améliorer, conformément aux besoins actuels et de l'aligner sur l'expérience acquise depuis son élaboration.
- La réunion est convenue que la convocation des réunions du Groupe RASFALG devrait être envoyée aux États au moins deux mois à l'avance afin de permettre une préparation adéquate.
- Les documents pour les réunions du Groupe RASFALG AFI doivent être disponibles à l'avance en anglais et en français. Toutefois, il a été noté que cette approche devrait prendre en considération le défi actuel du coût exorbitant de la traduction des documents.

Résolution :

La réunion a adopté les amendements et a recommandé leur soumission au Comité Directeur du Plan AFI SECFAL pour approbation.

5.5. Présentation par le secrétariat du Plan AFI SECFAL sur le rapport préliminaire sur les besoins et lacunes actuels à la lumière de l'analyse des résultats de l'USAP CMA – ICAO

À la suite d'une demande formulée par le Secrétariat du Plan SECFAL et la CAFAC d'effectuer une analyse des résultats de l'audit USAP-CMA pour identifier les lacunes communes, l'OACI a établi un rapport préliminaire sur les besoins et lacunes actuels sur la base des données tirées de l'audit USAP-CMA et d'autres données, afin d'identifier les lacunes communes et de proposer des mesures correctives spécifiques.

Il a été observé que la prise en compte des résultats des sources mentionnées ci-dessus laisse entendre que les CEs 4, 5, 6, 7 et 8 sont les plus faibles et ont un score moyen inférieur à la moyenne globale de l'EI (72,62 %). Dans la région AFI, la moyenne de l'EI pour les cinq CEs les plus faibles est de 46,07 %. Cela suggère que la partie des « CEs d'établissement », c'est-à-dire 4 et 5, relève de la catégorie des dispositions moins bien établies et moins efficaces dans le système de surveillance de la Sécurité de l'Aviation de l'État, à l'exception de CEs 1, 2 et 3.

Toutefois, les CEs 6 à 8 suggèrent que les dispositions de l'annexe 17 ne sont pas pleinement ou efficacement mises en œuvre dans le cadre du système de surveillance de la Sécurité Aérienne de l'État dans la plupart des États. En mai 2018, la région AFI avait une moyenne de 56,95 %, contre 72,20 % pour la moyenne mondiale.

Les suggestions suivantes ont été formulées comme mesures clés pour donner suite aux conclusions de l'analyse des besoins :

- Approche collaborative entre tous les membres de l'équipe impliquée dans l'Amélioration du renforcement des capacités ;
- Nécessité d'établir un cadre juridique pour la prise en main des aspects de sûreté de l'annexe 9 intitulée « Facilitation » ;
- Nécessité pour les ASTC de collaborer avec l'OACI en vue d'élaborer un programme de formation pour les dispositions de l'annexe 9, et d'identifier les exigences critiques ;
- Les ASTC examineront les programmes de formation AVSEC actuels afin de répondre aux besoins communs et de combler les lacunes ;
- Encourager les États à établir des critères pour le recrutement d'un personnel de Sûreté Aérienne en nombre suffisant et qualifié pour assumer les fonctions d'élaboration des politiques et de prospective ;
- Partager les ressources en échangeant avec les experts, en particulier ceux des États dotés de systèmes de surveillance AVSEC, pour les aider à améliorer leurs systèmes AVSEC.

5.6. « Opérationnalisation du programme coopératif de sûreté et facilitation AFI (experts) » - OACI

L'OACI a fait un exposé sur l'opérationnalisation du programme de coopération en matière de Sûreté et Facilitation (CIS). Il a été proposé d'adapter un mécanisme similaire à celui de la sécurité aérienne (AFI-CIS), par lequel un système assorti d'un pool d'experts est établi à l'usage des Etats.

Les trois options suivantes ont été suggérées, pour examen et adoption ultérieure par le Groupe :

- S'assurer que la sûreté de l'aviation peut s'appuyer sur le mécanisme AFI-CIS dans le même cadre que celui de la sécurité ;
- Développer un programme distinct, mais avec une configuration similaire à celle de la sécurité, AFI-CIS.

- Un mécanisme d'examen par les pairs pour se soutenir mutuellement, sur la base des engagements sous-régionaux, selon le modèle de fonctionnement des organismes régionaux tel que le CASSOA.

Résolution :

La Réunion a pris note de la proposition et a chargé le Secrétariat du Plan AFI SECFAL et la CAFAC d'examiner les options proposées pour identifier la meilleure façon d'adopter le système.

La réunion a examiné et soutenu la proposition faite par le secrétariat sur la mise en place d'un système de coopération entre experts et a recommandé que le secrétariat de l'AFI SECFAL et la CAFAC examinent davantage les deux dernières options et présentent les modalités de fonctionnement pour examen lors de la prochaine réunion du Groupe RASFALG-AFI.

5.7. Révision du programme de travail indicatif RASFALG-AFI (reste de 2018) conformément au programme de travail AFI SECFAL 2018 approuvé et aux recommandations sur les voies à suivre – CAFAC

- La réunion a examiné le plan de travail qui a déjà été approuvé par le Comité directeur du plan AFI SECFAL, et qui inclut les actions proposées pour le reste de l'année 2018, pour adoption par le Groupe. Le plan de travail comprenait également 9 objectifs restants de la Déclaration de Windhoek qui ont été présentés au Groupe pour mise en œuvre ultérieure.
- Des éclaircissements ont également été fournis sur les différents plans d'action qui devraient être soumis à l'OACI, qui exigent une harmonisation avec le GASeP, à des fins de normalisation.

Résolution :

Après délibérations, les participants ont approuvé les recommandations telles qu'elles ont été présentées.

6. Divers

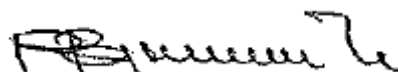
La réunion a échangé sur la possibilité de convoquer les réunions du Groupe RASFALG-AFI en même temps que les ateliers/séminaires/autres activités dans ce même cadre pour des considérations ultérieures.

7. Cérémonie de clôture

Le Président de la 5^{ème} réunion du RASFALG - AFI a déclaré la réunion close, en présence du Directeur du Transport Aérien représentant le Secrétaire Général Intérimaire de la CAFAC et le Directeur Régional Adjoint de l'ESAF-OACI.

Fait à Nairobi le 12 juin 2018

Le président du Groupe RASFALG-AFI





ATTACHMENT 1

FIFTH REGIONAL AVIATION SECURITY AND FACILITATION GROUP (RASFALG-AFI) MEETING NAIROBI, KENYA, 11 - 12 JUNE 2018

No.	COUNTRY/ ORGANIZATION	NAME	DESIGNATION	TELEPHONE	E-MAIL
1.	BOTSWANA	Maitseo Pelaelo	Acting Manager Aviation Security and Facilitation	+267 3688367 +267 73765466	mpelaelo@caab.co.bw
2.	CAMEROON	Etogo Ohandja Joël Patrick	Service Head of Regulatory, Security and Facilitation	+237699906571	Patrick.etogo@ccaa.aero
3.		Kang Jeannette Epede	Service Head of Security Agreements	+237 690034259	jeannette.kang@ccaa.aero
4.	CONGO	Olandzobo Nestor Bertrand	Chef de Service Sûreté et Facilitation	+242 066633903	bertrandnestor@yahoo.fr
5.	CONGO DRC	Nsiye Ipan N'sonday Léonard	Directeur de la Sûreté et de la Facilitation	+243999924282 +243818132798	leonardnsiye@gmail.com
6.		Ntambwe Kalamba Joseph	Inspecteur AVSEC	+243 999944000	jnkalamba@gmail.com
7.	GAMBIA	Abdoulie Colley	Director of Airport Operations	+220 3359938	afbcolley@gmail.com acolley@gcaa.aero
8.		Alagie Jeng	Quality Control Manager	+220 3359900	ajeng@gcaa.aero alajeng12@yahoo.com
9.	GHANA	Franklin Otchere Gyamera	Manager, AVSEC Quality Control	+233302550300 Ext. 5038	fgyamera@gcaa.com.gh wazofog@yahoo.com

No.	COUNTRY/ ORGANIZATION	NAME	DESIGNATION	TELEPHONE	E-MAIL
10.		Rev. Stephen Wilfred Arthur	Manager, Business Development and Statistics	+233302776171 Ext 1591	sarthur@gcaa.com.gh swarthur@yahoo.com
11.	GUINEA	Cheick Amadou Bah	Cadre en Sûreté	+224622269946	bacheik@yahoo.fr
12.		Aïssata Cissé	Chef Service Règlementation et Contentieux	+224664260940 +2246233123472	Cisseaissata2006@gmail.com
13.	KENYA	Nicholas Muhoya	Air Transport Manager	+2540206827470	nmuhoya@kaa.or.ke nmuhoyanick@yahoo.com
14.		David Machio	Air Transport Officer	+254 721 222117	machiodavid@gmail.com dmachio@kaa.or.ke
15.		Ezekiel Otieno	Chief Air Transport Analyst	+254 720595069	eotieno@kaa.or.ke masha_ez@yahoo.com
16.		Stephen Gichura	Chief AVEC Instructor	+254 721 277331	sgichura@kaa.or.ke
17.		Milton Ogola	Senior Aviation Security Inspector	+254 722484151 +254786484151	mogola@kaa.or.ke
18.	MAURITANIA	Ngaide Abdoulaye Abass	DG Adjoint ANAC	+22244483484	ngaidecsa@yahoo.fr
19.		Amar Ely Emohamed	Directeur de la Sûreté et de la Facilitation	+22244486502	amaramou@yahoo.fr
20.	MAURITIUS	Ramprakash Peertheea	Aviation Security/Facilitation Officer	+230 - 57577858	pradsw@yahoo.com ; rpeertheea@govmu.org
21.	NIGERIA	Olayinka Babayo	Deputy General Manager Nigerian Civil Aviation Authority (NCAA)	+234 8187883328	yinka.babayo@ncaa.gov.ng
22.	RWANDA	Munyengabe Damascene	AVSEC Inspector	+250 788466617	dmunyengabe@caa.gov.rw
23.		Rutabingwa Fred	AVSEC Inspector	+250 78546616	frutabingwa@caa.gov.rw

No.	COUNTRY/ ORGANIZATION	NAME	DESIGNATION	TELEPHONE	E-MAIL
24.	SEYCHELLES	Barbara Souffe	Manager AVSEC Regulatory Policy & Oversight	+248 2526423	bsouffe@scaa.sc
25.		Marie Ange Confiance	AVSEC Inspector	+248 82814153	maconfiance@scaa.sc
26.	SOUTH AFRICA	Makhosazana Makhoba	Senior Manager Training and Personnel Certification	+27123093550	makhobam@caa.co.za
27.		Jabu Khuluse	Inspector: Airlines and Airports	+27 115451495	khulusej@caa.co.za
28.		Barney Mpanza	Chief Security Specialist	+27 826572812	barneym@atns.co.za
29.	SUDAN	Elnour Yousif Abdelkraim	Director of aviation security inspection Directorate	+249 9912820278	avsecinspection@scaa.gov.sd
30.		Sami Mohamed Elamin	International Agreements FAL Dept.	+249 912397669	sami.elamin@gmail.com sami@scaa.gov.sd
31.	TANZANIA	Redemptus Bugomola	Director Safety Regulation	+255754395339	rbugomola@tcaa.go.tz
32.		Burhan Majaliwa	Chief Aviation Security Inspector	+255767447237 +255715447237	bmajaliwa@tcaa.go.tz bmajaliwa2@gmail.com
33.	TOGO	Adonko Komla	Directeur de la Sûreté et de la Facilitation	+22899487819	K.adonko@anac-togo.tg
34.	UGANDA	Jane Nakimu	Manager Aviation Security & Facilitation Policy & Regulation	+256 772 513471	jnakimu@caa.co.ug jane23nakimu@gmail.com
35.	ZAMBIA	David Kalindi	Senior Inspector – AVSEC	+260 978981312	david.kalindi@caa.co.zm kalindidavid@yahoo.co.uk
36.	ZIMBABWE	Norman Sanyanga	Head AVSEC	+263 771008464	nsanyanga@caaz.co.zw nsanyangan@yahoo.com

No.	COUNTRY/ ORGANIZATION	NAME	DESIGNATION	TELEPHONE	E-MAIL
ORGANIZATIONS					
37.	AFCAC	Tefera Mekonnen Tefera	Director Air Transport	+221 33 859 88 00	mtefera@afcac.org
38.		Sheila Ngidi	Aviation Security Expert	+221338598800	sngidi@afcac.org
39.		Jamel Dridi	Aviation Security & Facilitation Expert	+221338598800	jdridi@afcac.org
40.	EASA	Mugambi G. K. M'Nchebere	Director EASA	+254 721 2033745	gmugambi@easa.ac.ke
41.		Millicent Henga	Senior Lecturer, AVSEC	+254 720264093	millicent.henga@easa.ac.ke
42.	INTERPOL	Francis Xavier Rwego	Special Representative of INTERPOL to the Africa Union	+251115580309	F.RWEGO@interpol.int
43.	ICAO Secretariat	Barry Kashambo	Regional Director, ESAF Office	+254207622395	BKashambo@icao.int
44.		Arthemon Ndikumana	Deputy Director ESAF Office, ESAF Office	+254207622367	Andikumana@icao.int
45.		Justus K. Nyunja	Regional Officer-Aviation Security and Facilitation	+254207622393	JNyunja@icao.int
46.		James Mabala	Regional Officer, AFI-SEC/FAL, ESAF Office	+254207622393	JMabala@icao.int
47.		Ademola Oladele	Regional Officer, ICAO AVSEC/FAL, WACAF Office	+2217655192 01	AOladele@icao.int
48.		Wycliffe Owuor	IT Associate, ESAF Office	+254207621558	wowuor@icao.int
49.		Hellen Serem	Personal Associate to RD, ESAF Office	+254207622395	hserem@icao.int

No.	COUNTRY/ ORGANIZATION	NAME	DESIGNATION	TELEPHONE	E-MAIL
50.		Rosemary Muhanji	Technical Cooperation Associate, ESAF Office	+254207622391	rmuhanji@icao.int
51.		Anthony K. Ndinguri	Driver/Messenger, ESAF Office	+254 20 7622375	andinguri@icao.int

ATTACHEMENT 2

La Cinquième Réunion du Groupe Régional de Travail sur la Sûreté de
l'Aviation et la Facilitation
(RASFALG-AFI)
Du 11 au 12 Juin 2018 à Nairobi

Projet d'Ordre du Jour

1er Jour: Lundi, 11 Juin 2018			
Session	Heure	Titre	Conférencier
0	08:00 - 09:00	Inscription	
1	09:00 - 10:00	Cérémonie d'ouverture	
		Allocution de bienvenue par le Secrétariat du Comité Directeur de l'AFI SECFAL	DR OACI-ESAF
		Discours d'Ouverture par le Secrétaire General de la CAFAC	SG CAFAC
	10:00 - 10:30	Pause-Café précédée par une Photo de groupe	
2	10:30 - 13:00	Première Session	
	10:30 - 10:35	Adoption de l'Ordre du Jour	Président du Groupe
	10:35 - 10:50	Rapport sur la suite donnée aux recommandations issues de la 4ème Réunion du Groupe RASFALG-AFI	CAFAC
	10:50 - 11:20	Rapport sur la 6ème réunion du Comité de Directeur du Plan AFI-SECFAL et ses Résolutions	OACI
	11:20 - 12:10	Etat de la mise en œuvre de la Déclaration de Windhoek, des objectifs et plan d'action connexe élaboré en 2016.	CAFAC/OACI
	12:10 - 13:00	Discussion sur les Rapports	Participants
	13:00 - 14:00	Pause Déjeuner	
3	14:00 - 16:00	Deuxième Session	
	14:00 - 14:20	Présentation du projet d'amendements et des Termes de Référence (ToR) du RASFALG-AFI	CAFAC
	14:20 - 15:20	Présentation par le secrétariat de AFI SECFAL du rapport préliminaire sur les besoins et	OACI

		carences actuels basé sur l'analyse des résultats USAP CMA	
	15:20 - 15:50	Pause-Café	
4	15:50 - 16:00	Récapitulation des discussions de la journée	Président du Groupe
2ème Jour: Mardi, 12 Juin 2018			
5	09:00 - 11:00	Troisième Session	
	09:00 - 09:30	“La mise en application du Système coopératif de Sûreté AFI”	OACI
	09:30 - 11:00	Examen du programme de travail indicatif RASFALG-AFI (reste de 2018) conformément au programme de travail AFI SECFAL approuvé pour 2018 et recommandations sur la voie à suivre.	CAFAC/OACI
	11:00 - 11:30	Pause-Café	
6	11:30 - 16:00	Quatrième Session	
	11:30 - 13:00	Rédaction du Rapport	Secrétariat
	13:00 - 14:30	Déjeuner	
	14:30 - 16:00	Présentation et adoption du projet de rapport	Président du Groupe
7	16:00	Cérémonie de Clôture	CAFAC
- FIN -			

ATTACHEMENT 3

**GROUPE RÉGIONAL DE TRAVAIL SUR LA SÛRETÉ ET LA
FACILITATION DE DE L'AVIATION
RASFALG-AFI**

TERMES DE RÉFÉRENCE

1. MANDAT

1.1 Les ministres africains des transports se sont réunis à Luanda, en Angola, du 21 au 25 novembre 2011 et ont échangé sur la sûreté de l'aviation. Après avoir fait l'état des lieux sur les mesures prises par la Commission africaine de l'aviation civile (AFCAC) dans l'exécution des activités relatives à la Sûreté aérienne, (RASG) la réunion a convenu de la nécessité de la mise en place d'un Groupe Régional pour la sûreté de l'aviation pour servir de mécanisme de coordination de la mise en œuvre de la Déclaration et de la Feuille de route d'Abuja ainsi que de la Déclaration et de la stratégie de l'OACI sur la sûreté aéronautique.

1.2 Par la décision C-DEC 203/2 du Conseil de l'OACI, le Plan régional global de mise en œuvre de la sûreté et la facilitation de l'Aviation en Afrique (l'Initiative AFI SECFAL (qui est plus tard devenu "le Plan AFI SECFAL a été mis en place (Plan Initiative)). L'objectif global de l'Initiative AFI SECFAL est de renforcer la sûreté et la facilitation en Afrique d'une manière durable.

1.3 Le ~~initiative~~Plan AFI SECFAL a été soutenu à l'unanimité par les États lors de la réunion du Groupe AFI sur la sûreté de l'aviation à Dakar, au Sénégal, puis approuvé lors de la 24e session plénière extraordinaire de la CAFAC en 2014.

1.4 La première réunion du Comité de pilotage du Plan AFI SECFAL tenue à Maputo (Mozambique) le 18 mai 2015, a approuvé la création du Groupe régional africain de facilitation et de sûreté de l'aviation ((RASFG-AFI), désormais appelé ~~termed~~RASFALG-AFI, sous l'égide de la CAFAC.

~~1.5 The RASFG AFI will support the AFI SECFAL SC to identify regional security and facilitation issues and to increase awareness among stakeholders. It will also support the SC in monitoring progress and implementing the AFI SECFAL Plan programme in order to improve aviation security and facilitation in the region.~~

~~1.6 RASFG AFI will develop and submit a yearly work plan to the SC for approval and take an active part in the implementation of the yearly work plan.~~

~~1.7 RASFG AFI will make technical recommendations to the SC on means to facilitate the implementation of the AFI SECFAL Plan and provide SC with technical input with regard to the resolution of States security and facilitation oversight deficiencies with emphasis and priority to States with Significant Security Concerns (SSeC) and those referred to the Monitoring and Assistance Review Board (MARB).~~

~~1.8 The RASFG AFI is also entitled to provide Assistance to States for resolving security oversight deficiencies and to increase effective implementation of the 8 Critical Elements (CE) of an effective State aviation security oversight system.~~

2. OBJECTIFS DU GROUPE AFI-RASFALG

2.1 Appuyer le plan AFI SECFAL afin d'identifier les questions de sûreté et de facilitation à l'échelle régionale et d'accentuer la sensibilisation des parties prenantes.

2.2 Participer et suivre les progrès dans la mise en œuvre du plan AFI SECFAL afin d'améliorer la sûreté et la facilitation de l'aviation dans la région AFI.

2.3 Élaborer et soumettre un plan de travail annuel au comité de pilotage pour approbation et participer activement à sa mise en œuvre.

2.4 Formuler des recommandations techniques au Comité de pilotage sur les moyens de faciliter la mise en œuvre du Plan AFI SECFAL et fournir au Comité un avis technique sur la résolution des insuffisances des États en matière de surveillance de la sûreté et de la facilitation, l'accent et la priorité étant

mis sur les États ayant d'importantes préoccupations en matière de sûreté (SSEC) et ceux qui sont renvoyés au Conseil de suivi et d'assistance (MARB).

2.5 Fournir une assistance aux États pour résorber les insuffisances en matière de sûreté de l'aviation afin d'accroître le niveau de mise en œuvre efficace(EI) des huit (8) éléments critiques(EC) pour garantir un système de surveillance efficace de la sûreté des États.

Le RASFALG-AFI apportera son soutien au plan AFI SECFAL pendant toute la durée de la mise en œuvre du plan AFI SECFAL.

2.6

3. ~~RASFG-AFI~~ COMPOSITION DU GROUPE AFI RASFALG

3.1 Adhésion

3.1.1 Le Groupe AFI-RASFALG est composé de membres, dûment nommés par le Secrétaire Général de la CAFAC, chaque Etat de l'AFI étant représenté par un expert ~~from~~ dans le domaine de la Sûreté ou de la Facilitation de l'aviation ~~AVSEC~~.

3.1.2 Les membres du Groupe AFI-RASFALG comprendront des ~~AFI~~ experts qui sont respectivement membres du Groupe AVSEC et Facilitation de l'OACI ~~p~~.

3.1.3 Chaque Centre de formation à la sûreté de l'Aviation (ASTC) de la région sera représenté par un expert ~~are to each~~.

~~3.1.3.1.4~~ Les communautés économiques régionales ayant des responsabilités en matière de Sûreté et de Facilitation de l'aviation, chacune sera représentée par un expert ~~s~~.

3.1.5 D'autres parties prenantes et observateurs peuvent participer et contribuer aux travaux du groupe AFI-RASFALG de manière ponctuelle à l'invitation du Secrétaire général de la CAFAC, en consultation avec le Comité de pilotage du Plan AFI-SECFAL ~~teering Committee~~.

3.2 Présidence

3.2.1 Le président et le vice-président du groupe AFI-RASFALG sont élus par ses membres pour un mandat de deux (2) ans renouvelable. ~~is of RASFG-AFI one~~

4. APPUI TECHNIQUE AU GROUPE AFI-RASFALG

4.1 Le groupe AFI-RASFALG peut mettre en place des ~~w~~Groupes de Travail/ou équipes spéciales pour traiter des questions spécifiques ou entreprendre des activités sur la sûreté aéronautique (AVSEC) et la Facilitation ~~forces to as~~ (FAL) dans le cadre du plan de travail du groupe AFI-RASFALG.

5. RÔLE DES SECRÉTARIATS DE LA CAFAC ET DE L'OACI

5.1 Le Secrétaire général de la CAFAC est responsable de l'exécution du plan de travail et des activités du Groupe AFI-RASFALG ~~programme~~ et exerce une supervision générale, en consultation avec le Comité de pilotage et le Secrétariat du Plan AFI SECFAL.

~~5.15.2~~ La CAFAC fournira des services de secrétariat au groupe AFI-RASFALG.

~~5.25.3~~ Le Secrétariat du Plan AFI-SECFAL fournira un appui au Secrétariat du Groupe AFI-RASFALG dans la cadre de la mise en œuvre de ses activités.

6. TIME FRAME & RÉUNIONS ET PARTICIPATION

~~6.1~~ ~~The RASFG AFI will give support to the AFI SECFAL SC for the entire duration of the implementation of the AFI SECFAL Plan.~~

~~6.1~~ Le Groupe RASFALG-AFI se réunira deux fois par an. ~~Si~~ Si nécessaire, et après consultation avec le Secrétaire général de la CAFAC et le Comité de pilotage du Plan AFI-SECFAL, des réunions supplémentaires peuvent être convoquées.

6.2 Le Président peut, en consultation avec le Secrétaire général de la CAFAC et le Secrétariat du Plan AFI-SECFAL, inviter tout État/organisation partenaire à participer à la réunion, le cas échéant.

~~6.3~~ Le lieu des réunions alternera entre le siège de la CAFAC et les bureaux régionaux AFI de l'OACI dans les États membres.

7. FINANCEMENT

~~7.1~~ Les États et les organismes-bailleurs prendront en charge toutes les dépenses encourues par leurs membres qui prennent part aux réunions du Groupe AFI-RASFALG, du Groupe de travail et des équipes spéciales.

~~7.2~~ L'État bénéficiaire de l'appui technique du Groupe AFI-RASFALG prend en charge les frais de billet(s) d'avion, d'hébergement et d'indemnité journalière de subsistance (Per diem) pour chaque expert, tandis que la CAFAC prend en charge les frais d'assurance de ces experts dans le cadre des activités d'appui technique du Groupe AFI-RASFALG.

~~7.17.3~~ Les Organisations/Communautés économiques régionales, les États/ou autres partenaires peuvent apporter un appui financier aux activités d'appui technique au Groupe AFI-RASFALG, à travers toute forme de contribution, y compris le détachement de personnel technique

~~7.4~~ Le Plan AFI-SECFAL contribuera au financement de l'équipe technique d'experts du Groupe AFI-RASFALG au cours de sa mission d'appui technique aux États membres, sous réserve d'approbation du Président du comité de pilotage du Plan-SECFAL

8. LANGUES DE TRAVAIL DU GROUPE AFI-RASFALG

~~8.1~~ Les langues de travail du Groupe AFI-RASFALG-AFI sont l'anglais et le français. Le cas échéant ~~Whenever~~, tous les documents des réunions du RASFALG seront fournis dans les deux langues.

~~8.18.2~~ Toutes les réunions se tiendront dans un environnement dématérialisé (zéro papier), dans la mesure du possible.

9. RAPPORT AU COMITÉ DE PILOTAGE DU PLAN AFI-SECFAL

9.1 Pour suivre et mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan de travail du groupe RASFALG-AFI, ~~Programme~~ le président fera un rapport d'activités tous les six (6) mois au Groupe AFI-

RASFALG ~~Programme of activities and progress~~ set au ~~to AFCAC~~ sSecrétaire Général de la CAFAC ~~and to AFI SECFAL Plan SC.~~

9.2 L'accès aux rapports doit strictement limité et mis à disposition en fonction du besoin d'en connaître.

Date

~~Iyabo Sosina Papa Atoumane FALL~~ _____ Date

~~Interim~~ Le Secrétaire général de la CAFAC

ADHÉSION AU GROUPE AFI-RASFALG :

MEMBERSHIP:

Président : Élu par les membres du Groupe AFI-RASFAFG

Membres

- Chacun de tous les cinquante-cinq ~~ou~~ (5455) États-membres de l'AFI seront représentés par un expert

- Membres Africains au panel AVSEC de l'OACI

~~Nigeria~~

~~South Africa~~

~~Senegal~~

Egypte

Ethiopie

Nigeria

Sénégal

Afrique du Sud

- États Africains membres du Panel de Facilitation(FAL) de l'OACI

Ethiopie

Kenya

Nigeria

~~Ethiopie~~

Afrique du Sud

- Centres de formations en sûreté aéronautique (ASTC)

~~ASTC, Sénégal~~

~~ASTC, Egypte~~

~~ASTC, Nairobi-Maroc~~

~~ASTC, Morocco~~ Kenya

~~ASTC, Afrique du Sud~~

~~ASTC, Tunisie~~

- Organisations/Communautés économiques régionales

Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC)

Union africaine (UA)

Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)

Commission arabe de l'aviation civile (ACAC)

Union du Maghreb arabe (UMA)

Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT)

Agence de surveillance de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile (CASSOA)

Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA)

- Organismes internationaux

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

Conseil international des aéroports (ACI)

Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC)

Association internationale du transport aérien (IATA)

Annexe B

**GROUPE RÉGIONAL DE TRAVAIL SUR LA SÛRETÉ ET LA
FACILITATION DE DE L'AVIATION
RASFALG-AFI**

TERMES DE RÉFÉRENCE

1. MANDAT

1.1 Les ministres africains des transports se sont réunis à Luanda, en Angola, du 21 au 25 novembre 2011 et ont échangé sur la sûreté de l'aviation. Après avoir fait l'état des lieux sur les mesures prises par la Commission africaine de l'aviation civile (AFCAC) dans l'exécution des activités relatives à la Sûreté aérienne, la réunion a convenu de la nécessité de la mise en place d'un Groupe Régional pour la sûreté de l'aviation pour servir de mécanisme de coordination de la mise en œuvre de la Déclaration et de la Feuille de route d'Abuja ainsi que de la Déclaration et de la stratégie de l'OACI sur la sûreté aéronautique.

1.2 Par la décision C-DEC 203/2 du Conseil de l'OACI, le Plan régional global de mise en œuvre de la sûreté et la facilitation de l'Aviation en Afrique (l'Initiative AFI SECFAL (qui est plus tard devenu "le Plan AFI SECFAL a été mis en place. L'objectif global de l'Initiative AFI SECFAL est de renforcer la sûreté et la facilitation en Afrique d'une manière durable.

1.3 Le Plan AFI SECFAL a été soutenu à l'unanimité par les États lors de la réunion du Groupe AFI sur la sûreté de l'aviation à Dakar, au Sénégal, puis approuvé lors de la 24e session plénière extraordinaire de la CAFAC en 2014.

1.4 La première réunion du Comité de pilotage du Plan AFI SECFAL tenue à Maputo(Mozambique) le 18 mai 2015, a approuvé la création du Groupe régional africain de facilitation et de sûreté de l'aviation((RASFG-AFI), désormais appelé **RASFALG-AFI**, sous l'égide de la CAFAC.

2. OBJECTIFS DU GROUPE AFI-RASFALG

2.1 Appuyer le plan AFI SECFAL afin d'identifier les questions de sûreté et de facilitation à l'échelle régionale et d'accentuer la sensibilisation des parties prenantes.

2.2 Participer et suivre les progrès dans la mise en œuvre du plan AFI SECFAL afin d'améliorer la sûreté et la facilitation de l'aviation dans la région AFI.

2.3 Élaborer et soumettre un plan de travail annuel au comité de pilotage pour approbation et participer activement à sa mise en œuvre.

2.4 Formuler des recommandations techniques au Comité de pilotage sur les moyens de faciliter la mise en œuvre du Plan AFI SECFAL et fournir au Comité un avis technique sur la résolution des insuffisances des États en matière de surveillance de la sûreté et de la facilitation, l'accent et la priorité étant mis sur les États ayant d'importantes préoccupations en matière de sûreté (SSeC) et ceux qui sont renvoyés au Conseil de suivi et d'assistance (MARB).

2.5 Fournir une assistance aux États pour résorber les insuffisances en matière de sûreté de l'aviation afin d'accroître le niveau de mise en œuvre efficace(EI) des huit (8) éléments critiques(EC) pour garantir un système de surveillance efficace de la sûreté des États.

2.6 Le RASFALG-AFI apportera son soutien au plan AFI SECFAL pendant toute la durée de la mise en œuvre du plan AFI SECFAL.

3. COMPOSITION DU GROUPE AFI RASFALG

3.1 Adhésion

3.1.1 Le Groupe AFI-RASFALG est composé de membres, dûment nommés par le Secrétaire Général de la CAFAC, chaque Etat de l'AFI étant représenté par un expert dans le domaine de la Sûreté ou de la Facilitation de l'aviation.

3.1.2 Les membres du Groupe AFI-RASFALG comprendront des experts qui sont respectivement membres du Groupe AVSEC et Facilitation de l'OACI.

3.1.3 Chaque Centre de formation à la sûreté de l'Aviation (ASTC) de la région sera représenté par un expert

3.1.4 Les communautés économiques régionales ayant des responsabilités en matière de Sûreté et de Facilitation de l'aviation, chacune sera représentée par un expert.

3.1.5 D'autres parties prenantes et observateurs peuvent participer et contribuer aux travaux du groupe AFI-RASFALG de manière ponctuelle à l'invitation du Secrétaire général de la CAFAC, en consultation avec le Comité de pilotage du Plan AFI-SECFAL.

3.2 Présidence

3.2.1 Le président et le vice-président du groupe AFI-RASFALG sont élus par ses membres pour un mandat de deux (2) ans renouvelable.

4. APPUI TECHNIQUE AU GROUPE AFI-RASFALG

4.1 Le groupe AFI-RASFALG peut mettre en place des Groupes de Travail/ou équipes spéciales pour traiter des questions spécifiques ou entreprendre des activités sur la sûreté aéronautique (AVSEC) et la Facilitation (FAL) dans le cadre du plan de travail du groupe AFI-RASFALG.

5. RÔLE DES SECRÉTARIATS DE LA CAFAC ET DE L'OACI

5.1 Le Secrétaire général de la CAFAC est responsable de l'exécution du plan de travail et des activités du Groupe AFI-RASFALG et exerce une supervision générale, en consultation avec le Comité de pilotage et le Secrétariat du Plan AFI SECFAL.

5.2 La CAFAC fournira des services de secrétariat au groupe AFI-RASFALG.

5.3 Le Secrétariat du Plan AFI-SECFAL fournira un appui au Secrétariat du Groupe AFI-RASFALG dans la cadre de la mise en œuvre de ses activités.

6. RÉUNIONS ET PARTICIPATION

6.1 Le Groupe RASFALG-AFI se réunira deux fois par an. Si nécessaire, et après consultation avec le Secrétaire général de la CAFAC et le Comité de pilotage du Plan AFI-SECFAL, des réunions supplémentaires peuvent être convoquées.

6.2 Le Président peut, en consultation avec le Secrétaire général de la CAFAC et le Secrétariat du Plan AFI-SECFAL, inviter tout État/organisation partenaire à participer à la réunion, le cas échéant.

6.3 Le lieu des réunions alternera entre le siège de la CAFAC et les bureaux régionaux AFI de l'OACI dans les États membres.

7. FINANCEMENT

7.1 Les États et les organismes-bailleurs prendront en charge toutes les dépenses encourues par leurs membres qui prennent part aux réunions du Groupe AFI-RASFALG, du Groupe de travail et des équipes spéciales.

7.2 L'État bénéficiaire de l'appui technique du Groupe AFI-RASFALG prend en charge les frais de billet(s) d'avion, d'hébergement et d'indemnité journalière de subsistance (Per diem) pour chaque expert, tandis que la CAFAC prend en charge les frais d'assurance de ces experts dans le cadre des activités d'appui technique du Groupe AFI-RASFALG.

7.3 Les Organisations/Communautés économiques régionales, les États/ou autres partenaires peuvent apporter un appui financier aux activités d'appui technique au Groupe AFI-RASFALG, à travers toute forme de contribution, y compris le détachement de personnel technique

7.4 Le Plan AFI-SECFAL contribuera au financement de l'équipe technique d'experts du Groupe AFI-RASFALG au cours de sa mission d'appui technique aux États membres, sous réserve d'approbation du Président du comité de pilotage du Plan-SECFAL

8. LANGUES DE TRAVAIL DU GROUPE AFI-RASFALG

8.1 Les langues de travail du Groupe AFI-RASFALG-AFI sont l'anglais et le français. Le cas échéant, tous les documents des réunions du RASFALG seront fournis dans les deux langues.

8.2 Toutes les réunions se tiendront dans un environnement dématérialisé (zéro papier), dans la mesure du possible.

9. RAPPORT AU COMITÉ DE PILOTAGE DU PLAN AFI-SECFAL

9.1 Pour suivre et mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan de travail du groupe RASFALG-AFI, le président fera un rapport d'activités tous les six (6) mois au Groupe AFI-RASFALG et au Secrétaire Général de la CAFAC.

9.2 L'accès aux rapports doit strictement limité et mis à disposition en fonction du besoin d'en connaître.

Date

Le Secrétaire général de la CAFAC

ADHÉSION AU GROUPE AFI-RASFALG :**Président :** Élu par les membres du Groupe AFI-RASFALG**Membres**

- Chacun de tous les cinquante-cinq (55) États-membres de l'AFI seront représentés par un expert
- Membres Africains au panel AVSEC de l'OACI

Egypte
Ethiopie
Nigéria
Sénégal
Afrique du Sud

- États Africains membres du Panel de Facilitation(FAL) de l'OACI

Ethiopie
Kenya
Nigéria
Afrique du Sud

- Centres de formations en sûreté aéronautique (ASTC)

Sénégal
Egypte
Maroc
Kenya
Afrique du Sud
Tunisie

- Organisations/Communautés économiques régionales

Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC)
Union africaine (UA)
Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)
Commission arabe de l'aviation civile (ACAC)
Union du Maghreb arabe (UMA)
Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT)
Agence de surveillance de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile (CASSOA)
Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)
Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA)

- Organismes internationaux

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
Conseil international des aéroports (ACI)
Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC)
Association internationale du transport aérien (IATA)

Annexe C

**GROUPE RÉGIONAL DE TRAVAIL SUR LA SÛRETÉ ET LA
FACILITATION DE DE L'AVIATION
RASFALG-AFI**

TERMES DE RÉFÉRENCE

1. MANDAT

1.1 Les ministres africains des transports se sont réunis à Luanda, en Angola, du 21 au 25 novembre 2011 et ont échangé sur la sûreté de l'aviation. Après avoir fait l'état des lieux sur les mesures prises par la Commission africaine de l'aviation civile (AFCAC) dans l'exécution des activités relatives à la Sûreté aérienne, (RASG) la réunion a convenu de la nécessité de la mise en place d'un Groupe Régional pour la sûreté de l'aviation pour servir de mécanisme de coordination de la mise en œuvre de la Déclaration et de la Feuille de route d'Abuja ainsi que de la Déclaration et de la stratégie de l'OACI sur la sûreté aéronautique.

1.2 Par la décision C-DEC 203/2 du Conseil de l'OACI, le Plan régional global de mise en œuvre de la sûreté et la facilitation de l'Aviation en Afrique (l'Initiative AFI SECFAL (qui est plus tard devenu "le Plan AFI SECFAL a été mis en place Plan Initiative)). L'objectif global de l'Initiative AFI SECFAL est de renforcer la sûreté et la facilitation en Afrique d'une manière durable.

1.3 Le ~~initiative~~Plan AFI SECFAL a été soutenu à l'unanimité par les États lors de la réunion du Groupe AFI sur la sûreté de l'aviation à Dakar, au Sénégal, puis approuvé lors de la 24e session plénière extraordinaire de la CAFAC en 2014.

1.4 La première réunion du Comité de pilotage du Plan AFI SECFAL tenue à Maputo(Mozambique) le 18 mai 2015, a approuvé la création du Groupe régional africain de facilitation et de sûreté de l'aviation((RASFG-AFI)/, désormais appelé ~~termed~~RASFALG-AFI, sous l'égide de la CAFAC. ~~The RASFG AFI will support the AFI SECFAL SC to identify regional security and facilitation issues and to increase awareness among stakeholders. It will also support the SC in monitoring progress and implementing the AFI SECFAL Plan programme in order to improve aviation security and facilitation in the region.~~

~~1.5 RASFG AFI will develop and submit a yearly work plan to the SC for approval and take an active part in the implementation of the yearly work plan.~~

~~1.5 RASFG AFI will make technical recommendations to the SC on means to facilitate the implementation of the AFI SECFAL Plan and provide SC with technical input with regard to the resolution of States security and facilitation oversight deficiencies with emphasis and priority to States with Significant Security Concerns (SSeC) and those referred to the Monitoring and Assistance Review Board (MARB).~~

~~1.5 The RASFG AFI is also entitled to provide Assistance to States for resolving security oversight deficiencies and to increase effective implementation of the 8 Critical Elements (CE) of an effective State aviation security oversight system.~~

2. OBJECTIFS DU GROUPE AFI-RASFALG

2.1 Appuyer le plan AFI SECFAL afin d'identifier les questions de sûreté et de facilitation à l'échelle régionale et d'accentuer la sensibilisation des parties prenantes.

2.2 Participer et suivre les progrès dans la mise en œuvre du plan AFI SECFAL afin d'améliorer la sûreté et la facilitation de l'aviation dans la région AFI.

2.3 Élaborer et soumettre un plan de travail annuel au comité de pilotage pour approbation et participer activement à sa mise en œuvre.

2.4 Formuler des recommandations techniques au Comité de pilotage sur les moyens de faciliter la mise en œuvre du Plan AFI SECFAL et fournir au Comité un avis technique sur la résolution des insuffisances des États en matière de surveillance de la sûreté et de la facilitation, l'accent et la priorité étant

mis sur les États ayant d'importantes préoccupations en matière de sûreté (SSEC) et ceux qui sont renvoyés au Conseil de suivi et d'assistance (MARB).

2.5 Fournir une assistance aux États pour résorber les insuffisances en matière de sûreté de l'aviation afin d'accroître le niveau de mise en œuvre efficace(EI) des huit (8) éléments critiques(EC) pour garantir un système de surveillance efficace de la sûreté des États.

Le RASFALG-AFI apportera son soutien au plan AFI SECFAL pendant toute la durée de la mise en œuvre du plan AFI SECFAL.

2.6

3. ~~RASFG-AFI~~ COMPOSITION DU GROUPE AFI RASFALG

3.1 Adhésion

3.1.1 Le Groupe AFI-RASFALG est composé de membres, dûment nommés par le Secrétaire Général de la CAFAC, chaque Etat de l'AFI étant représenté par un expert ~~from~~ dans le domaine de la Sûreté ou de la Facilitation de l'aviation ~~AVSEC~~.

3.1.2 Les membres du Groupe AFI-RASFALG comprendront des ~~AFI~~ experts qui sont respectivement membres du Groupe AVSEC et Facilitation de l'OACI ~~p~~.

3.1.3 Chaque Centre de formation à la sûreté de l'Aviation (ASTC) de la région sera représenté par un expert ~~are to each~~.

~~3.1.3~~ 3.1.4 Les communautés économiques régionales ayant des responsabilités en matière de Sûreté et de Facilitation de l'aviation, chacune sera représentée par un expert ~~s~~.

3.1.5 D'autres parties prenantes et observateurs peuvent participer et contribuer aux travaux du groupe AFI-RASFALG de manière ponctuelle à l'invitation du Secrétaire général de la CAFAC, en consultation avec le Comité de pilotage du Plan AFI-SECFAL ~~teering Committee~~.

3.2 Présidence

3.2.1 Le président et le vice-président du groupe AFI-RASFALG sont élus par ses membres pour un mandat de deux (2) ans renouvelable. ~~is of RASFG-AFI one~~

4. APPUI TECHNIQUE AU GROUPE AFI-RASFALG

4.1 Le groupe AFI-RASFALG peut mettre en place des ~~w~~Groupes de Travail/ou équipes spéciales pour traiter des questions spécifiques ou entreprendre des activités sur la sûreté aéronautique (AVSEC) et la Facilitation ~~t~~forces ~~teas~~ (FAL) dans le cadre du plan de travail du groupe AFI-RASFALG.

5. RÔLE DES SECRÉTARIATS DE LA CAFAC ET DE L'OACI

5.1 Le Secrétaire général de la CAFAC est responsable de l'exécution du plan de travail et des activités du Groupe AFI-RASFALG ~~programme~~ et exerce une supervision générale, en consultation avec le Comité de pilotage et le Secrétariat du Plan AFI SECFAL.

~~5.15.2~~ La CAFAC fournira des services de secrétariat au groupe AFI-RASFALG.

~~5.25.3~~ Le Secrétariat du Plan AFI-SECFAL fournira un appui au Secrétariat du Groupe AFI-RASFALG dans la cadre de la mise en œuvre de ses activités.

6. ~~TIME FRAME &~~ RÉUNIONS ET PARTICIPATION

~~6.1~~ ~~The RASFG AFI will give support to the AFI SECFAL SC for the entire duration of the implementation of the AFI SECFAL Plan.~~

~~6.1~~ Le Groupe RASFALG-AFI se réunira deux fois par an. ~~¶~~ Si nécessaire, et après consultation avec le Secrétaire général de la CAFAC et le Comité de pilotage du Plan AFI-SECFAL, des réunions supplémentaires peuvent être convoquées.

6.2 Le Président peut, en consultation avec le Secrétaire général de la CAFAC et le Secrétariat du Plan AFI-SECFAL, inviter tout État/organisation partenaire à participer à la réunion, le cas échéant.

~~6.3~~ Le lieu des réunions alternera entre le siège de la CAFAC et les bureaux régionaux AFI de l'OACI dans les États membres.

7. FINANCEMENT

~~7.1~~ Les États et les organismes-bailleurs prendront en charge toutes les dépenses encourues par leurs membres qui prennent part aux réunions du Groupe AFI-RASFALG, du Groupe de travail et des équipes spéciales.

~~7.2~~ L'État bénéficiaire de l'appui technique du Groupe AFI-RASFALG prend en charge les frais de billet(s) d'avion, d'hébergement et d'indemnité journalière de subsistance (Per diem) pour chaque expert, tandis que la CAFAC prend en charge les frais d'assurance de ces experts dans le cadre des activités d'appui technique du Groupe AFI-RASFALG.

~~7.17.3~~ Les Organisations/Communautés économiques régionales, les États/ou autres partenaires peuvent apporter un appui financier aux activités d'appui technique au Groupe AFI-RASFALG, à travers toute forme de contribution, y compris le détachement de personnel technique

~~7.4~~ Le Plan AFI-SECFAL contribuera au financement de l'équipe technique d'experts du Groupe AFI-RASFALG au cours de sa mission d'appui technique aux États membres, sous réserve d'approbation du Président du comité de pilotage du Plan-SECFAL

8. LANGUES DE TRAVAIL DU GROUPE AFI-RASFALG

~~8.1~~ Les langues de travail du Groupe AFI-RASFALG-AFI sont l'anglais et le français. Le cas échéant ~~Whenever~~, tous les documents des réunions du RASFALG seront fournis dans les deux langues.

~~8.18.2~~ Toutes les réunions se tiendront dans un environnement dématérialisé (zéro papier), dans la mesure du possible.

9. RAPPORT AU COMITÉ DE PILOTAGE DU PLAN AFI-SECFAL

9.1 Pour suivre et mesurer l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan de travail du groupe RASFALG-AFI, ~~Programme~~ le président fera un rapport d'activités tous les six (6) mois au Groupe AFI-

RASFALG ~~Programme of activities and progress set au to AFCAC s~~ Secrétaire Général de la CAFAC ~~and to AFI SECFAL Plan SC.~~

9.2 L'accès aux rapports doit strictement limité et mis à disposition en fonction du besoin d'en connaître.

Date

Iyabo Sosina Papa Atoumane FALL **Date**

Interim Le Secrétaire général de la CAFAC

ADHÉSION AU GROUPE AFI-RASFALG :

MEMBERSHIP:

Président : Élu par les membres du Groupe AFI-RASFAFG

Membres

- Chacun de tous les cinquante-cinq ~~ou~~ (5455) États-membres de l'AFI seront représentés par un expert

- Membres Africains au panel AVSEC de l'OACI

~~Nigeria~~

~~South Africa~~

~~Senegal~~

Egypte

Ethiopie

Nigeria

Sénégal

Afrique du Sud

- États Africains membres du Panel de Facilitation(FAL) de l'OACI

Ethiopie

Kenya

Nigeria

~~Ethiopia~~

Afrique du Sud

- Centres de formations en sûreté aéronautique (ASTC)

~~ASTC, Sénégal~~

~~ASTC, Egypte~~

~~ASTC, Nairobi~~ Maroc

~~ASTC, Morocco~~ Kenya

~~ASTC, Afrique du Sud~~

~~ASTC, Tunisie~~

- Organisations/Communautés économiques régionales

Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC)

Union africaine (UA)

Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)

Commission arabe de l'aviation civile (ACAC)

Union du Maghreb arabe (UMA)

Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT)

Agence de surveillance de la sécurité et de la sûreté de l'aviation civile (CASSOA)

Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA)

- Organismes internationaux

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

Conseil international des aéroports (ACI)

Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC)

Association internationale du transport aérien (IATA)

